

ACTEURS

L'avarice dans les entreprises

CÉLINE RENAUD

CEO et fondatrice **JMC LUTHERIE**

Quelle est la chose pour laquelle vous êtes le plus avare et que vous n'osez confier, dont vous avez honte de parler? Pour ma part, j'ai quelques petites manies secrètes qui font très, très gripper-sous.

Par exemple, je sors avec mes doigts la poussière du sac d'aspirateur que je mets dans la poubelle, afin de le faire durer le plus longtemps possible. À bien y réfléchir, ce n'est moins l'argent que la complication d'aller au magasin avec le bon numéro de référence pour commander ces précieux sacs qu'ils n'ont de toute façon pas en stock!

Nous avons tous nos petites habitudes liées à notre avarice. Dans les entreprises, c'est la même chose. Nous créons ou dirigeons

une entreprise et nous demandons à notre team d'appliquer certaines de nos habitudes qui ont un dessous un peu pingre. Par exemple, réutiliser comme brouillon le deuxième côté de toutes les feuilles imprimées par erreur (je le faisais si bien que je m'encombrais de trois cartons pleins sans jamais arriver au bout!); éteindre la lumière régulièrement dans la journée; réduire les coûts du personnel de nettoyage pour le faire soi-même ou par nos équipes; ou encore utiliser la machine à café Nespresso que pour les clients ainsi que les belles tasses qui vont avec! Il existe une foule de petites habitudes que nous imprégnons dans la culture de l'entreprise et que nous voulons faire appliquer à nos collaborateurs. Il est d'ailleurs fort intéressant de visiter

d'autres entreprises. Je regarde toujours avec beaucoup de curiosité les tableaux d'affichage qui regorgent de trésors en tous genres. C'est la chose qui devrait être cachée aux visiteurs et pourtant, très souvent, elle est visible alors que ce sont les éléments les plus intimes de l'entreprise. Comment traiter les déchets, le taux de rebuts, le pourcentage de progression de productivité, quels sont les résultats et également toutes ces petites règles internes propres au patron de l'entreprise. C'est parfois d'autant plus com-

pliqué quand il faut limiter les coûts et notamment les frais administratifs. Il faudra deux ou trois signatures pour acheter de simples stylos alors que l'entre-

prise va débiter très facilement un investissement à plusieurs millions.

L'époque n'est pas si lointaine où une seule personne pou-

vait décider de signer l'agrandissement ou la construction de nouveaux bâtiments pour des sommes très importantes. Et c'est ensuite très difficile à expliquer aux équipes qu'il faut limiter les dépenses.

Dans le premier cas, ce sont des dépenses, du cash-out qui sortent directement de notre compte en banque et qui diminuent notre résultat. Dans le second cas, il s'agit véritablement d'investissements, d'augmentation et de valorisation du patrimoine ainsi qu'avec ces dernières années, une réduction importante fiscale si elle est

bien échelonnée dans le temps... donc une réduction de coûts. Et c'est là que c'est difficile à faire comprendre à l'ensemble du personnel.

Dans tous les cas, je continue joyeusement avec mes «gougous»

et certaines habitudes d'entrepreneure d'une PME. Ces règles peuvent parfois énerver certaines personnes, mais elles s'énervent d'autant plus lorsqu'à leur tour, elles demandent aux nouveaux employés de les appliquer! ■



PHILIPPE WOODS